



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

Notes de Synthèse

MEMOIRE	2
EDUCATION	4
ENFANCE	5
FAMILLE.....	6
FINANCES	8
MARCHES PUBLICS.....	9
RELATIONS INTERNATIONALES	10
CULTURE	11
EXPOSITIONS	17
PROPRIETES FONCIERES.....	18
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE	19
DEFI CLIMATIQUE	20
ECOLOGIE URBAINE	20
JEUNESSE	21
ANIMATION SENIORS	22
AMENAGEMENT DURABLE.....	23
MER-GESTION DURABLE DES PLAGES	23
ANIMAL DANS LA VILLE.....	24
SPORT.....	25
DYNAMISATION COMMERCIALE	27
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DURABLES.....	28
TRAVAUX COMMUNAUX	28

MEMOIRE

01.6.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON DU COMBATTANT

DSPDCfoye002

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations d'Anciens Combattants pour l'année 2021, pour un montant de 36 450 € selon la répartition du tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Code Tiers	Adresse	N° Engagement	Montant
Amicale des Sous-Mariniers de Toulon et du Var AGSM section RUBIS	057129	145 chemin de la Majourane 83200 TOULON	M800140028	650 €
Amicale du 9 ^{ème} RCP SECTION Provence Méditerranée Corse	045658	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140029	400 €
Amicale Toulonnaise des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine ATAOM6ACTDM	023575	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140030	900 €
Association Anciens Combattants Polonais SPK	045659	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140031	700 €
Association des Retraités et Veuves de Militaires du Var ARM83/CNRM	060470	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140032	550 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance ANACR Comité de Toulon	047294	119 RUE Jean Jaurès 83000 TOULON	M800140023	1 200 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des PTT Section Var A.C.V.G.-P.T.T	057130	21 Rue des Clématites 83400 HYERES	M800140024	450 €
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants ANCAC	001834	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140025	550 €
Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air du Var ANORAA/VAR	012992	2 lot Fournier 82 chemin de la Chapelle Ste Anne du Castelet 83300 LE CASTELET	M800140026	600 €
ASSOCIATION Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air ANSORAA	045663	518 B chemin des Souquiers Quartier des Ecrivains 83136 GAREOULT	M800140027	700 €
CEUX DE VERDUN	002391	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140037	800 €

Comité Départemental du Concours de la Résistance et de la Déportation du Var CNDRD83	008675	197 chemin du Thym 83260 LA CRAU	M800140040	1 000 €
Souvenir Français Comité de Toulon	001866	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140041	1 300 €
Union Nationale des Combattants de Toulon U.N.C – AFN	002507	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140042	950 €
Union Nationale des Parachutistes Section Toulon Var Ouest Hyères U.N.P	032070	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140043	550 €
Union Nationale du Personnel en Retraite de Gendarmerie de Toulon Provence Méditerranée U.N.P.R.G.T.P.M	047298	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140019	600 €
Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, Toe, Afrique du Nord U.N.A.C.I.T.A	022062	18 avenue de la Première Division Général Brosset Bât. E 83400 HYERES	M800140020	850 €
Anciens Combattants et Victimes de Guerre OPEX et tous les ressortissants de l'ONAC du Var Vétérans Vétérans France Opex-un-otan Var	062426	42 rue Jean Mermoz 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	M800140021	1 400 €
SIDI Brahim Toulon Var Sidibrahim	066916	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140022	350 €
La Maison du Combattant	001839	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	M800140033	21 600 €
Fraternité Forces Sous-Marine Section Suffren FFSM	066184	8 impasse Gasquet 83200 TOULON	M800140034	350 €
TOTAL				36 450 €

EDUCATION

02.1.01 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ODEL VAR AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFÉRENTE

DFSVDQéduc02

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à l'ODEL VAR et l'autorisation de signer la convention afférente pour la réalisation de séjours de découverte préparée par les écoles et mis en œuvre par l'ODEL VAR.

Pour l'année 2021, 63 départs en classe transplantée avec cet organisme sont prévus, représentant une participation de la Ville à hauteur de 255 000 €.

Le déroulement est bien entendu conditionné par le contexte sanitaire et les validations des autorités académiques.

Les modalités de calcul et de versement de cette subvention font l'objet d'une convention.

02.1.02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 À L'ASSOCIATION TOULONNAISE DES ECOLES CATHOLIQUES (ATEC) ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFÉRENTE

DFSVDQéduc03

Ce projet de délibération a pour objet l'octroi d'une subvention de 47 500 € à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC), destiné à l'acquisition de fournitures scolaires et de matériel pédagogique, au profit de six écoles privées de Toulon.

Nom	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Tiers	Engagement
ATEC	47 500 €	2021	65	213	6574	000972	M800090002

02.1.03 ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, RECOURS À DU PERSONNEL D'ENCADREMENT QUALIFIÉ

DFSVDQéduc04

Ce projet de délibération a pour objet d'actualiser l'organisation générale des accueils de loisirs péri et extrascolaires, et notamment la variété des profils des animateurs intervenant dans ces structures : agents titulaires, vacataires, enseignants.

Ces dispositions s'inscrivent dans la continuité du travail élaboré depuis une dizaine d'années autour de la Journée de l'Enfant », ainsi que dans les engagements contractuels avec la CAF et l'Education Nationale.

Cette continuité implique une recherche permanente d'encadrants qualifiés. Ainsi, des agents titulaires de la Ville et des enseignants sont positionnés sur le temps périscolaire (école/temps scolaire) et extrascolaire (centre de loisirs/vacances scolaires).

Toutefois, pour soutenir le personnel titulaire ou enseignant il est fait appel à des personnels vacataires, dont les étudiants, qui détiennent les diplômes requis afin de respecter la réglementation.

ENFANCE

02.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX PARTENAIRES DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE ET SIGNATURE DES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

DFSVDQpeen002

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement 2021 aux partenaires de la Ville dans la mise en œuvre de sa Politique d'accueil des jeunes enfants sur son territoire.

En début de chaque année civile, la Ville de Toulon s'attache à attribuer une subvention de fonctionnement aux différents partenaires du Contrat Enfance et Jeunesse qui concourent à la mise en œuvre de la Politique dynamique d'accueil des tout-petits sur le territoire de la Ville.

Plus que jamais dans ce contexte difficile et contraint, la Ville de Toulon met un point d'honneur à aider ses partenaires associatifs dans la poursuite de l'accueil des petits enfants.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention comme détaillée ci-après, et de signer les conventions partenariales qui s'y rapportent :

IDENTITE DES PARTENAIRES		MONTANT VERSE 1 600€/PLACE	TIERS	ENGAGEMENT
LA LIGUE DES PARENTS DU VAR	46 places	73 600 €	038582	M800110009
SAINT JACQUES	18 places	28 800 €	019349	M8001100010
UNE CHANCE POUR TOUS	52 places	83 200 €	042977	M8001100011
MAMI	90 places	144 000 €	049177	M8001100012
CEDIS	69 places+1 relais*	128 400 €	044146	M8001100013
LA MUTUALITE FRANCAISE	60 places	96 000 €	062363	M8001100014

L'ILE AUX ENFANTS	30 places	48 000 €	065174	M8001100015
CALINS ET GALIPETTES	24 places	38 400 €	067047	M8001100016
LA CAF DU VAR	31 places	49 600 €	048329	M8001100017
		690 000 €		

*18 000€ pour le relais.

Les sommes sont inscrites au Budget général 2021 de la Ville, sur le chapitre 65, article 6574, « Subventions de fonctionnement accordées aux partenaires associatifs ».

FAMILLE

02.3.01 RECONDUCTION DU DISPOSITIF AVIP (CRÈCHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE) AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET SIGNATURE DES CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LA CAF DU VAR

DFSVDQpeen003

Ce projet de délibération a pour objet de reconduire les termes du dispositif « AVIP » (crèches à vocation d'insertion professionnelle) pour 2021 et de signer avec la CAF DU VAR, les conventions partenariales.

Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et bénéficier concomitamment d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle emploi.

Les porteurs de projets s'engagent à développer des solutions d'accueil en se conformant aux exigences édictées conjointement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et Pôle Emploi, initiateurs et financeurs du dispositif telles que par exemple accueillir au minimum 20% d'enfants de moins de trois ans dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi.

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales et prioritairement celles résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Depuis janvier 2020, la crèche les Oiseaux et la halte-garderie la Florane sont labélisées, toutes deux implantées au sein de quartiers sensibles de Toulon, pour une capacité totale de 24 places offertes aux parents éligibles à ce dispositif.

Au regard du travail accompli et des premiers résultats encourageants, la Ville de Toulon souhaite réitérer la demande de labellisation dans des termes identiques pour 2021.

Si le succès se confirme, cette labellisation sera valide pendant trois années.

02.3.02 **AUTORISATION DE SIGNER AVEC LA CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNMSS), L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'ACCUEIL D'ENFANTS D'AGENTS DE LA CNMSS DANS LES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR LA VILLE DE TOULON À LAMALGUE**

DFSVQpeen004

Ce projet de délibération a pour objet de signer avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) un avenant n°1 à la convention relative aux modalités d'accueil d'enfants d'agents de la CNMSS dans les établissements gérés par la Ville de Toulon à Lamalgue.

Par convention du 28 février 2011, la Ville de Toulon et la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale ont défini les termes de l'accueil des enfants des employés de cette Caisse, au sein de deux crèches municipales situées dans le quartier Lamalgue, à Toulon, pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 28 février 2021.

La CNMSS est propriétaire des locaux au sein desquels sont implantés les deux établissements d'accueil. La Ville de Toulon assure la gestion de ces établissements d'accueil de tout-petits pour un total de 95 places.

Le devenir de ce site classé « Défense » étant à l'étude, il est proposé de signer un avenant afin de prolonger d'un an cette convention pour une période permettant de couvrir une année scolaire de fonctionnement complète, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

FINANCES

03.1.01 RÉGULARISATION COMPTABLE AU SEIN DE L'ACTIF DE LA VILLE

DFJbudg003

Ce projet de délibération a pour objet d'effectuer une régularisation comptable au sein de l'actif de la Ville. Il s'agit de sortir de l'actif la participation financière que détenait la Ville au sein de la SEM TOURISME pour 22 105,11 €, société dissoute pour insuffisance d'actif en 2006, suite à un jugement du Tribunal Administratif.

Le contrat d'affermage initial avait été signé en 1994, puis résilié en 1997.

03.1.02 AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ÉLECTORAL VÉTUSTE

DFJprbu02

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le remplacement du matériel électoral vétuste.

La loi n°88-1262 du 30 décembre 1988 a rendu obligatoire les urnes et la circulaire du 15 janvier 1989 a imposé à toutes les collectivités locales la mise en place des urnes transparentes pour les scrutins électoraux.

En vue de la préparation des scrutins concomitants de 2021 (élections départementales et régionales), la Ville de Toulon a prévu de remplacer son matériel électoral vétuste et souhaite se doter de 128 urnes transparentes, pour un montant total de 22 464 € HT (soit 26 956,80 € TTC).

En application des articles L70 et L63 du Code Electoral, l'Etat prévoit une subvention forfaitaire de 190 € par urne et c'est à ce titre qu'un soutien financier est sollicité par la Ville de Toulon pour l'achat de 128 urnes transparentes.

03.1.03 APPROBATION PAR LA COLLECTIVITÉ DU COMPTE RENDU ANNUEL (EXERCICE 2019) PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT (V.A.D.) CONCERNANT LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE ANCIEN. AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE GESTION

DFJdir08

Ce projet de délibération a pour objet d'approuver le Compte Rendu d'Activité (C.R.A.C 2020) sur l'activité 2019, présenté par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.), concernant la Concession d'Aménagement du Centre Ancien, d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la concession d'aménagement et d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention de gestion conclue avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les évolutions de la concession actées par le C.R.A.C. 2020 impactent le montant de la concession et la participation versée par la Ville, la passation d'un avenant n°2 à la concession est par conséquent nécessaire.

La convention de gestion passée avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, nécessite la passation d'un avenant chaque année afin d'acter le montant des participations à la charge des deux collectivités pour l'année à venir.

MARCHES PUBLICS

03.4.01 **AUTORISATION À MONSIEUR ROBERT CAVANNA EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR DE LA COMMUNE DE TOULON DE SIGNER LA CONVENTION ELECTRICITE 3 AYANT POUR OBJET LA MISE À DISPOSITION D'UN (DE) MARCHÉ(S) DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS PASSÉ(S) SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES À CONCLURE PAR L'UGAP**

DFJmarch01

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur CAVANNA, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Ville de Toulon, à signer la convention d'adhésion « ELECTRICITE 3 » ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture et acheminement d'électricité et de services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union des groupements d'Achats Publics (UGAP).

Afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), l'UGAP a mis en oeuvre des dispositifs d'achat groupé de gaz et d'électricité.

Depuis 2015 (première échéance de fin des TRV), l'UGAP organise des achats groupés importants regroupant plus de 6 000 bénéficiaires, 115 000 sites et 8,5 TWh (milliards de kWh).

Par délibérations n°2015/58/S du 23 avril 2015 et n° 2018/31/S du 23 février 2018, la Commune de Toulon a adhéré aux conventions avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) par le fondement d'accords-cadres au titre de la première et de la deuxième vague de recensement des besoins.

Le contrat arrivant à son terme et afin d'en assurer la continuité, l'UGAP met tout en oeuvre pour assurer la pérennité de ses dispositifs à l'échéance en relançant une nouvelle campagne intitulée « ELECTRICITE 3 ».

Il est proposé d'adhérer à cette convention qui a pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, d'une durée de 3 ans, dans le cadre du dispositif « ELECTRICITE 3 » en renouvellement/continuité des dispositifs ELECTRICITE 2 et ELECTRICITE BLEUE et qui concerne l'ensemble des sites (de « C5 » à « C1 »).

Les prestations de fourniture en électricité du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01 janvier 2022.

La convention est conclue pour une durée courant de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024.

RELATIONS INTERNATIONALES

04.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX RELATIONS INTERNATIONALES

DSPDCacul002

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention à différentes associations relatives aux relations internationales.

Dans le cadre de son soutien au développement des relations internationales, la Ville de Toulon souhaite accompagner les associations qui œuvrent, notamment, en faveur du rayonnement européen et mènent des actions d'échanges culturels.

Ces associations ont pour objectifs de rassembler démocratiquement des citoyens de toutes catégories socio-professionnelles, de promouvoir des liens d'interactivités et de coopérations entre les communes et leurs citoyens en encourageant l'amitié, la connaissance mutuelle et le dialogue interculturel.

Il est proposé l'octroi de subventions pour le financement global de l'activité des associations pour l'année 2021 pour un montant total de 7 900 € décomposé comme suit :

Nom de l'association	Montant Budget	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Engagement	N° Tiers Sedit
AMICALE FRANCO-POLONAISE DU VAR	1 500 €	2021	65	048	6574	M800020020	045975
ASSOCIATION FRANCE-GRANDE BRETAGNE	1 000 €	2021	65	048	6574	M800020021	001692
ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-ALLEMANDE DE TOULON ET DU VAR	1 000 €	2021	65	048	6574	M800020022	001149
ASSOCIATION FRANCE ETATS-UNIS	2 000 €	2021	65	048	6574	M800020023	001955
LES AMIS DE LA CULTURE RUSSE	1 000 €	2021	65	048	6574	M800020024	035913
AMITIES RUSSES DE PROVENCE	1 400 €	2021	65	048	6574	M800020025	047539
TOTAL	7 900 €						

CULTURE

05.1.01 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE TOULON ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

DSPDCacul001

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à diverses associations culturelles et de signer des conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

La Ville de Toulon mène une politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations dont les activités sont liées notamment aux spectacles vivants et à l'organisation de festivals, aux arts visuels, aux activités socio-culturelles, au soutien à la création artistique, ou bien en direction de sociétés savantes.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et conformément aux mesures gouvernementales visant à soutenir le tissu associatif dans cette période inédite, la Ville de Toulon a souhaité maintenir son niveau de subventionnement en direction des associations culturelles.

Les subventions versées aux associations culturelles au titre de l'année 2020 ont pu être, pour la plupart, maintenues.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le soutien de la Ville tout en prenant en considération l'éventuel report de certaines manifestations.

Les associations présentant des projets de grande envergure et permettant l'accès à tous à la culture, feront l'objet d'un soutien plus important et seront liées à la Ville par convention d'objectifs.

La procédure de conventionnement étant obligatoire à partir d'un montant de 23 000 €, il est toutefois proposé de maintenir celle-ci avec certaines associations culturelles dont le montant de subvention est inférieur au seuil afin d'établir un partenariat plus précis sur les actions conduites. Par ailleurs, le conventionnement représente pour ces associations une garantie supplémentaire, voire nécessaire, dans la recherche d'autres partenariats, notamment auprès de l'Etat et de la Région. Enfin, la procédure de conventionnement est établie avec certaines d'entre elles dans le cadre de la valorisation des prestations pouvant leur être accordées.

1/ Associations non conventionnées (subventions <14 999 €) :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions, pour l'année 2021, aux associations suivantes, non conventionnées, pour un montant total de 196 500 € :

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
Sociétés savantes							
COLLEGE MEDITERRANEEN DES LIBERTES (CML)	2 000 €	050068	2021	65	33	6574	M80000026
DANTE ALIGHIERI	2 000 €	001689	2021	66	34	6575	M800020027
Activités socio-culturelles							
A DE TOULON (ASSOCIATION ANCIENS ELEVES COLLEGE PEIRESC ET LYCEE DUMONT D'URVILLE)	500 €	050070	2021	65	33	6574	M800020028
CERCLE ALGERIANISTE DE TOULON	900 €	010214	2021	65	33	6574	M800020030
CITE DES ARTS	1 000 €	066879	2021	65	33	6574	M800020031
CULTURES ET COMMUNICATION	6 500 €	044185	2021	65	33	6574	M800020032
EDITIONS PLAINE PAGES	2 500 €	066880	2021	65	33	6574	M800020033
FU-JO	4 000 €	057093	2021	65	33	6574	M800020034
HAND'ART	800 €	057094	2021	65	33	6574	M800020035
LABO DES HISTOIRES	2 500 €	067972	2021	65	34	6575	M800020036
MADRIGAL DE PROVENCE	2 500 €	057102	2021	65	33	6574	M800020037
PAROLE D'AUTEUR	1 000 €	063630	2021	65	33	6574	M800020038
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)							
(LES) AMIS D'ESPIGOULE	3 000 €	068395	2021	65	33	6574	M800020039
ASSOCIATION POUR LES MUSEES DE TOULON	5 000 €	004671	2021	65	33	6574	M800020040
AU CŒUR DES ARTS	7 000 €	065379	2021	65	33	6574	M800020041
(LA) PORTE ETROITE	1 200 €	064422	2021	65	33	6574	M800020042
PLACE DE L'IMAGE	2 000 €	065977	2021	65	33	6574	M800020043
RADIO ACTIVE	3 500 €	057098	2021	65	33	6574	M800020044
RECORDING	5 000 €	068392	2021	65	33	6574	M800020045

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
STUDIO A2	2 500 €	068393	2021	65	33	6574	M800020046
(LE) VOLATIL	3 000 €	068394	2021	65	33	6574	M800020047
Spectacles vivants et festivals <i>(théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)</i>							
ACCORDS EN SCENE	12 000 €	057087	2021	65	33	6574	M800020048
(LES) AMIS DE LA DANSE	2 000 €	057086	2021	65	33	6574	M800020049
ARTEFACT	2 000 €	041789	2021	65	33	6574	M800020050
ATELIERS EN DIRECT	800 €	060591	2021	65	33	6574	M800020051
(L') AUTRE COMPAGNIE	8 000 €	057090	2021	65	33	6574	M800020052
(LE) BRUIT DES HOMMES	2 000 €	056496	2021	65	33	6574	M800020053
CCDM (2CDM) POLYCHRONIES	13 000 €	045167	2021	65	33	6574	M800020054
CHŒUR DE CHAMBRE KALLISTE	800 €	068084	2021	65	33	6574	M800020055
CHŒURS DES HOMMES CANTADIS A CŒUR JOIE	1 000 €	040168	2021	65	33	6574	M800020056
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE DU VAR	1 000 €	051707	2021	65	33	6574	M800020057
COMPAGNIE FELINAE	2 000 €	068085	2021	65	33	6574	M800020058
COMPAGNIE HO	4 000 €	059395	2021	65	33	6574	M800020059
COMPAGNIE HORS SURFACE	4 000 €	064420	2021	65	33	6574	M800020060
COMPAGNIE L'ETREINTE	3 000 €	058508	2021	65	33	6574	M800020061
COMPAGNIE MICROSCOPIQUE	2 000 €	068396	2021	65	33	6574	M800020062
COMPAGNIE SI TU M'APPRIVOISES	2 000 €	068397	2021	65	33	6574	M800020063
COMPAGNIE SOURICIERE	2 000 €	062725	2021	65	33	6574	M800020064
CORNUCOPIAE	5 000 €	062820	2021	65	33	6574	M800020065

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
CORPS SONORE	500 €	063955	2021	65	33	6574	M800020066
CULTURE PLUS	5 000 €	054754	2021	65	33	6574	M800020067
E2C (ElectrobE2chambre)	6 000 €	061740	2021	65	33	6574	M800020068
FABRIK NOMADE PRODUCTION	2 000 €	046379	2021	65	33	6574	M800020069
FORCERIE DES ARTS	6 000 €	068086	2021	65	33	6574	M800020070
GRAND BAL 2	1 000 €	057089	2021	65	33	6574	M800020071
KAIRE	5 000 €	046935	2021	65	33	6574	M800020072
KAIROS THEATRE	500 €	068399	2021	65	33	6574	M800020073
KERMAN	6 000 €	063330	2021	65	33	6574	M800020074
LET'S DANCE	500 €	066877	2021	65	33	6574	M800020075
MOUVEMENTS ECRITURES ET RECITS	5 000 €	068425	2021	65	33	6574	M800020076
MUNDOZICA	3 000 €	064416	2021	65	33	6574	M800020077
MUSIQUES EN PROVENCE	1 500 €	059338	2021	65	33	6574	M800020078
(L') ŒIL IVRE	3 000 €	064417	2021	65	33	6574	M800020079
OPERA VENIR	1 500 €	057097	2021	65	33	6574	M800020080
ORCHESTE DE CHAMBRE DE TOULON ET DU VAR	1 000 €	057095	2021	65	33	6574	M800020081
PARALLEL FACTORY	6 000 €	063999	2021	65	33	6574	M800020082
PRESENCE FEMININES	7 000 €	056337	2021	65	33	6574	M800020083
PROM'OPERA	1 000 €	021775	2021	65	33	6574	M800020084
RIDZ COMPAGNIE	3 000 €	066013	2021	65	33	6574	M800020085
Soutien à la création artistique							
LABORATOIRE ARTISTIQUE GE	2 000 €	064451	2021	65	33	6574	M800020087

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
MOZAIC	5 000 €	063655	2021	65	33	6574	M800020088
TOTAL	196 500 €						

2/ Associations conventionnées (subventions dont le montant ou la valorisation des prestations accordées sont > 15 000 € :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions aux associations conventionnées suivantes pour un montant total de 666 537 € :

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
Sociétés savantes							
CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR	1 500 €	001373	2021	65	33	6574	M800020089
SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION	13 000 €	001690	2021	65	33	6574	M800020090
Activités socio-culturelles							
BAOBAB	6 000 €	045566	2021	65	33	6574	M800020029
ESCOLO DE LA TARGO	3 000 €	001408	2021	65	33	6574	M800020091
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)							
COMPAGNIE LA BARJAQUE	15 000 €	048100	2021	65	33	6574	M800020093
FILMHARMONIA	20 000 €	051719	2021	65	33	6574	M800020094
LE GOM	20 000 €	061250	2021	65	33	6574	M800020095
(LA) VILLA NOAILLES	30 000 €	057326	2021	65	33	6574	M800020096
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)							
COMITE OFFICIEL DES FETES ET DES SPORTS DE TOULON	228 537 €	002437	2021	65	33	6574	M800020105
FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	140 000 €	002448	2021	65	33	6574	M800020106

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS	20 000 €	050075	2021	65	33	6574	M800020097
MIDI ASSOCIATION	30 000 €	055995	2021	65	33	6574	M800020098
NO/ID LAB	20 000 €	055996	2021	65	33	6574	M800020099
ROCKORAMA	15 000 €	057711	2021	65	33	6574	M800020100
TANDEM	20 000 €	046084	2021	65	33	6574	M800020101
(LE) THEATRE DE LA MEDITERRANEE	19 000 €	044407	2021	65	33	6574	M800020102
USAM TOULON "CHORALE"	500 €	001136	2021	65	33	6574	M800020086
(LES) VOIX ANIMEES	20 000 €	059397	2021	65	33	6574	M800020103
Soutien à la création artistique							
(LE) PORT DES CREATEURS	45 000 €	064190	2021	65	33	6574	M800020104
TOTAL	666 537 €						

Les associations BAOBAB, CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR, ESCOLO DE LA TARGO, SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION, et l'USAM TOULON font l'objet d'une convention au titre de la valorisation des prestations accordées en nature.

La subvention allouée à l'association NO/ID LAB comprendra notamment l'organisation de « La Fête c'est Nous » dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 juin 2021, et celle octroyée à l'association VILLA NOAILLES comprendra l'organisation du Festival Design Parade Toulon fin juin début juillet 2021.

Il est également proposé l'octroi de subventions supplémentaires aux associations suivantes :

- Au titre des festivités locales organisées en faveur de la population de la Ville de Toulon :

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
COMITE OFFICIEL DES FETES ET DES SPORTS DE TOULON	100 000 €	002437	2021	65	94	6574	M301000002

- Au titre de la politique éducative menée avec les écoles élémentaires :

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	4 000 €	002448	2021	65	25	6574	M800090006

- Au titre de la Politique de la Ville :

Nom de l'association	Montant	N° Tiers Sedit	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	N° engagement
LE GOM	10 000 €	061250	2021	65	25	6574	M800080107

EXPOSITIONS

05.4.01 AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA VILLE DE TROYES (MUSÉE D'ART MODERNE) POUR LA RÉALISATION DE L'EXPOSITION DE RÉOUVERTURE DU MUSÉE D'ART DE TOULON

DSPDCmuse001

Ce projet de délibération a pour objet la signature d'une convention entre la Ville de Toulon et la Ville de Troyes en vue de fixer les modalités de réalisation de l'exposition « Le paysage moderne, collections Pierre et Denise Lévy et Musée d'Art Moderne de Troyes ».

A l'occasion de la réouverture du Musée d'Art de Toulon (MAT) faisant suite à sa deuxième phase de travaux de rénovation, la Ville de Toulon a engagé une collaboration avec la Ville de Troyes et son Musée d'Art Moderne qui prêtera une partie de ses collections en vue d'une exposition au MAT du 9 avril au 29 août 2021.

Les œuvres seront mises à disposition à titre gracieux par le Musée d'Art Moderne de Troyes.

La Ville de Toulon prendra en charge les différents frais liés à la préparation des œuvres, pour un montant de 23 803,54 €, au transport des œuvres pour un montant de 59 102 €, en collaboration avec les prestataires désignés par la Ville de Troyes, et assurera les œuvres prêtées pour une valeur totale de 21 397 000 €.

PROPRIETES FONCIERES

06.2.01 CESSION DE L'IMMEUBLE 16 BIS, RUE DE LA GLACIÈRE, CADASTRÉ SECTION CN N°438, AU PRIX DE 150 000 € NET VENDEUR

DFJfonc02

Ce projet de délibération a pour objet la cession d'un immeuble 16 bis, rue de la glacière à la Société Equinox pour un montant de 150 000 € net vendeur.

Le Pôle d'Evaluation domaniale a évalué ce bien à 155 000 €, la différence entre l'évaluation et le prix proposé est de l'ordre de 3% environ, soit une négociation raisonnable.

La présente délibération a pour objectif d'accepter l'offre et d'approuver la vente dudit immeuble.

Cette cession permettra la réhabilitation d'un immeuble qui est en mauvais état.

06.2.02 CESSION D'UN APPARTEMENT SIS AU 1ER ÉTAGE DU 35, RUE LARMODIEU (LOT N°4), CADASTRÉ SECTION CN N° 714, AU PRIX DE 35 000 € NET VENDEUR

DFJfonc01

Ce projet de délibération a pour objet la cession d'un appartement (lot n°4) de 45,57 m² au 1^{er} étage du 35, rue Larmodieu (lot n°4), cadastré section CN n° 714, au prix de 35 000 € à Monsieur Nicolas OLTZ et Madame Prisca ARMAND.

Ce bien nécessite de lourds travaux de réhabilitation.

Une offre d'acquisition est parvenue à la Ville pour un montant de 35 000 € net vendeur.

Le Pôle d'Evaluation domaniale a évalué ce bien à 39 000 €, la différence entre l'évaluation et le prix proposé est de l'ordre de 10% environ, soit une négociation inscrite dans la marge fixée par le pôle d'évaluation du domaine.

La présente délibération a pour objectif d'accepter l'offre et d'approuver la vente dudit immeuble.

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

07.4.01 REMISE GRACIEUSE À DIVERS REDEVABLES

DGSpmop007

Ce projet de délibération a pour objet deux demandes de remise gracieuse de frais de mise en fourrière de véhicules, consécutives à une réquisition de la Police Municipale faisant suite à une infraction au Code de la Route.

Les deux redevables contestent la mise en fourrière de leur véhicule car des arrêtés municipaux ont été mis en place et la situation de chacun d'entre eux ne leur a pas permis de prendre connaissance de l'interdiction de stationner.

DEFI CLIMATIQUE

11.2.01 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS RÉALISANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

DADVilDur001

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution de subvention à des associations œuvrant sur les thématiques environnementales :

- Le Collectif Varois pour l'agriculture urbaine et l'animation des « 48h urbaine » pour un montant de 2 000 €,
- Les graines d'or et son jardin partagé à la Rode pour un montant de 3 000 €,
- Var Azur Récup pour le fonctionnement de sa ressourcerie pour un montant de 7 000 €,
- Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var pour un montant de 2 000 €,
- L'Equitable et la promotion du commerce équitable pour un montant de 2 500 €,
- Les Alchimistes et la collecte de bio-déchets des écoles pour un montant de 7 000 €.

ECOLOGIE URBAINE

11.5.01 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE RAVALEMENTS DE FAÇADES OBLIGATOIRE 2016-2021**

DADenvur001

Ce projet de délibération a pour objet d'engager une subvention prévisionnelle d'un montant de 24 000 € dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021.

L'immeuble concerné est le 2, Rue Pelloutier.

JEUNESSE

12.1.01 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE MUNICIPALE STRASSEL

DFSVDQJeun04

Ce projet de délibération a pour objet l'approbation du règlement intérieur de Strassel, structure municipale gérée par la direction Jeunesse et qui accueille des classes de Toulon et des associations.

Afin de réguler et de mieux répondre aux demandes, il est apparu nécessaire d'élaborer un règlement intérieur de la structure prévoyant les modalités de demande d'utilisation du site ainsi que les conditions de sa fréquentation.

Tout utilisateur du site devra s'engager à respecter le règlement et une autorisation d'utilisation de la structure entre les utilisateurs réguliers et la ville devra être signée.

12.1.02 AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS PORTANT SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DU CENTRE D'ACTION THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL (CATTP) ET SUR L'ORGANISATION DE VISITES GRATUITES EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES (AMI) ET DES CRÈCHES FAMILIALES DE L'ARC EN CIEL ET DU PETIT PRINCE AU SEIN DE LA FERME ANIMALIÈRE DU CLOS OLIVE

DFSVDQJeun03

Ce projet de délibération a pour objet l'approbation de conventions entre la ville et ses partenaires pour bénéficier de visites et/ou d'ateliers à la ferme animalière du Clos Olive.

Le Centre d'Action Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) de l'hôpital de la Seynes-sur-Mer ainsi que l'Association des Assistantes Maternelles Indépendantes et les crèches familiales de l'Arc en ciel et du Petit prince fréquentent régulièrement le parc animalier du Clos Olive.

Que ce soient en visite libre pour ces dernières ou en visite accompagnée par des animateurs Jeunesse pour y pratiquer des ateliers avec les animaux et notamment de l'équithérapie, les modalités techniques de coopération entre les partenaires doivent faire l'objet d'une convention.

ANIMATION SENIORS

12.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DIVERSES ASSOCIATIONS DE CLUBS DE RETRAITÉS

DSPDCfoye001

Ce projet de délibération a pour objet d'allouer des subventions de fonctionnement à 19 associations de clubs de Retraités de la Ville de Toulon pour financer leurs activités d'animation. Le montant demandé est de 900 € chacune, sur les crédits ouverts au titre du budget 2021, pour un montant de 17 100 €.

Clubs	Code Tiers	Adresse	Montant	N° Engagement
AGUILLON	059352	Place Chabre 83000 TOULON	900 €	M800140002
BARBES	059353	Salle Victoria place Dupéré 83200 TOULON	900 €	M800140003
BARRE	059354	102 avenue Jules Hamel 83000 TOULON	900 €	M800140004
BRUNET	059356	Place Jean Fiegenschuch 83100 TOULON	900 €	M800140005
CHAMP DE MARS	059366	Allée du Docteur Henri Raoulx 83000 TOULON	900 €	M800140006
CLARET / VALBOURDIN	059367	Place des Pins 83000 TOULON	900 €	M800140007
DARDENNES / UBAC	059368	Chemin de la Carraire 83200 TOULON	900 €	M800140008
ESCAILLON	059369	154 avenue du Docteur Ledoyen 83200 TOULON	900 €	M800140009
Léon BLUM	059371	Place Léon BLUM 83000 TOULON	900 €	M800140010
MOURILLON	059373	Traverse Paul Marchelli 83000 TOULON	900 €	M800140011
PONT DU LAS / BON RENCONTRE	061743	300 avenue Aristide Briand 83200 TOULON	900 €	M800140035
RESSENCE	059362	Chemin de la Ressence 83000 TOULON	900 €	M800140036
LA RODE	059363	Square Jean d'Hers avenue Lebellegou 83000 TOULON	900 €	M800140038
RODEILHAC	059364	Place Portallis 83200 TOULON	900 €	M800140039
LES ROUTES	059365	53 place Champagne 83200 TOULON	900 €	M800140013
SERINETTE	059376	Place Beguin 83000 TOULON	900 €	M800140014
SIBLAS / BISCARRE	059377	Place Biscarre 83000 TOULON	900 €	M800140015
TROIS QUARTIERS	059378	Place Marie Curie 83000 TOULON	900 €	M800140016
VALBERTRAND	059379	212 rue Bonfante 83200 TOULON	900 €	M800140017
TOTAL			17 100 €	

AMENAGEMENT DURABLE

13.1.01 ADHÉSION À DES ORGANISMES PARTICIPANT À LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

DADvilldur003

Ce projet de délibération a pour objet d'adhérer à des organismes participant à la valorisation et la protection de l'environnement identifiés suivant le tableau ci-après :

ADHESION	Montant	Code Tiers	N° d'engagement
Teragir	2 770 €	057768	M730100025
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)	1 500 €	068113	M730100026
Association des Communes Forestières du VAR (COFOR)	1 562 €	052866	M730100027
Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt (ADCCFF)	220 €	044329	M730100028
TOTAL	6 052 €		

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre 011 "charges à caractère général".

MER-GESTION DURABLE DES PLAGES

13.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS RÉALISANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE LITTORAL

DADvilldur002

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant sur les thématiques maritimes :

- Chercheurs en Herbe pour un montant de 7 300 €,
- Naturoscope pour un montant de 2 500 €,
- Jeune Marin du Var pour un montant de 1 500 €,
- Union Maritime du Mourillon pour un montant de 1 500 €.

ANIMAL DANS LA VILLE

13.5.01 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES DADanimal001 ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE ET SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations de protection animale :

- Société Protectrice des Animaux pour un montant de 19 000 €,
- l'Association ATAC pour un montant de 15 000 €,
- l'Association Chadoux pour un montant de 1 000 €,
- l'Association les Chats de la marine pour un montant de 800 €,
- l'Association L'Ange Caprin pour un montant de 800 €,
- l'Association Cat love pour un montant de 1 000 €,
- l'Association Ch'tatrap pour un montant de 1 000 €,
- l'Association Animozamis pour un montant de 800 €,
- l'Association Natachat pour un montant de 800 €,
- l'Association Chachou pour un montant de 800 €,
- l'Association Les Colombes du Soleil pour un montant de 1 000 €.

Il s'agit également de signer deux conventions, entre la Ville et l'association « Société Protectrice des Animaux » et la Ville et l'Association Toulonnaise des Amis des Chats.

SPORT

15.1.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DU BUDGET 2021 ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE SUBVENTION À INTERVENIR

DFSVQespo006

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions au titre du Budget 2021 aux associations sportives.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2020/2021.

A cet effet, des crédits sont votés au Budget 2021 sur le chapitre "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes privées".

Association	Montant	Budget	Chap	Fonction	Compte	Tiers	N° engt
ORGANISATION FARON PEDESTRE	3 500 €	2021	65	415	6574	025022	M800180033
EKIDEN DE TOULON	2 300 €	2021	65	415	6574	036180	M800180034
BADMINTON ENTENTE LA SEYNE TOULON	1 800 €	2021	65	415	6574	54204	M800180063
ENTENTE PIVOTTE SERINETTE	7 500 €	2021	65	415	6574	001095	M800180035
LES PAPANGUES	500 €	2021	65	415	6574	057171	M800180036
TOULON TREMLIN	2 200 €	2021	65	415	6574	066584	M800180037
ASC LE LAS FUTSAL	500 €	2021	65	415	6574	062887	M800180038
TOULON ELITE FUTSAL	5 000 €	2021	65	415	6574	065138	M800180039
AS LYCEE DUMONT D'URVILLE	3 000 €	2021	65	415	6574	047186	M800180040
TOULON LA SEYNE HANDI TENNIS DE TABLE	800 €	2021	65	415	6574	058811	M800180041
RUGBY FAUTEUIL CLUB TPM	2 000 €	2021	65	415	6574	064618	M800180042
SAMPAI KARATE	2 000 €	2021	65	415	6574	047189	M800180043
ASCM TOULON KARATE	3 500 €	2021	65	415	6574	041332	M800180044
DOJO DU FARON	1 500 €	2021	65	415	6574	053948	M800180045
JUDO 83 TOULON	5 000 €	2021	65	415	6574	058240	M800180046
ASPP TOULON VA'A	2 000 €	2021	65	415	6574	039510	M800180047
ROLLER SPORT CLUB TOULONNAIS	1 000 €	2021	65	415	6574	057544	M800180048

ENTENTE ST JEAN DU VAR CORSE 83	3 500 €	2021	65	415	6574	061713	M800180049
TOULON EST JUDO	500 €	2021	65	415	6574	068374	M800180050
SPELEO CLUB DE TOULON	800 €	2021	65	415	6574	004580	M800180051
SKI CLUB TOULONNAIS	1 500 €	2021	65	415	6574	001113	M800180052
TOULON VAR TRIATHLON	1 000 €	2021	65	415	6574	068375	M800180053
TOULON LA SEYNE TENNIS DE TABLE	5 500 €	2021	65	415	6574	051020	M800180054
UNSS	3 000 €	2021	65	415	6574	060482	M800180055
SPORTING CLUB ST JEAN DU VAR	1 000 €	2021	65	415	6574	063453	M800180056
CAMI VAR SPORT ET SANTE	2 000 €	2021	65	415	6574	062280	M800180057
BOULE DU PETIT TOULONNAIS	3 500 €	2021	65	415	6574	061207	M800180058
TOULON XIII METROPOLE	4 000 €	2021	65	415	6574	060954	M800180059
TOTAL	70 400 €						

Certaines de ces associations bénéficient aussi, pour la réalisation de leur projet sportif, de la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux à titre non onéreux, maintenant valorisé dans l'acte d'attribution correspondant intervenu par ailleurs.

Concernant TOULON ELITE FUTSAL et TOULON XIII METROPOLE dont le montant valorisé cumulé à la subvention en numéraire de la Ville dépasse le seuil réglementaire de 23 000 € à partir duquel, une convention de subvention doit être établie.

DYNAMISATION COMMERCIALE

17.1.01 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMERÇANTS SÉDENTAIRES
ET NON SÉDENTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE
DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES DANS LE CADRE DU
FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE
COMMERCE - OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN - CENTRE-
VILLE**

DFJdevcom002

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention à des commerces sédentaires pour la réhabilitation de leurs devantures et enseignes commerciales dans le cadre du FISAC – Opération Collective en Milieu Urbain – centre-ville.

La décision du Ministre de l'Economie et des Finances n°19-0300 du 13 décembre 2019 octroie une subvention à la ville de Toulon pour la réalisation de cette opération qui prévoit notamment des aides directes aux entreprises pour la réhabilitation des enseignes et devantures commerciales dans le centre-ville.

Il s'agit désormais de valider le montant de subvention suivant :

- 536,80 € sur la base des devis présentés par un commerçant dont les travaux éligibles s'élèvent à 1 342 € H.T.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DURABLES

21.2.01 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA RÉGION PACA, POUR LA PARTICIPATION AU PACTE VERT DIT GREEN-DEAL "MARCHÉS CIRCULAIRES DU BTP EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR"

DSTbâti003

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de partenariat entre la ville de Toulon et la Région PACA, pour la participation au Pacte Vert dit green-deal "marchés circulaires du BTP en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur".

La convention de partenariat « Green Deal » a pour but d'apporter un soutien technique et juridique pour intégrer l'économie circulaire dans les opérations du BTP via le levier de la commande publique.

La Ville de TOULON fait partie des 10 maîtres d'ouvrages lauréats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en octobre 2019 par la Région PACA.

Ce projet consiste en une démarche d'accompagnement pour intégrer l'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux, démarche développée dans le cadre d'un projet européen LIFE (période 2018-2023).

TRAVAUX COMMUNAUX

21.3.01 DÉPÔT DE DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

DSTbâti002

Ce projet de délibération a pour objet de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

Permis de construire (P.C) :

- Stade Fernandez : construction d'un sanitaire adapté pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Déclarations Préalables de travaux (D.P) :

- Crèche La Florane : mise en accessibilité et rénovation des façades.
- Ecole élémentaire 4 Chemins des Routes : construction d'une rampe reliant l'école et le Clos Olive.